

A propos de vignobles, de coteaux et de patrimoine...

Pourquoi on s'oppose à l'exploitation de vignes sur les coteaux de la Citadelle

Un important projet d'implantation de vignobles est en train de se mettre en place sur les coteaux de la Citadelle. Une certaine confusion dans l'information tient au fait qu'un premier projet a été présenté à la presse par « Vins de Liège », une coopérative d'économie sociale, qui voulait implanter ½ ha de vignes sur le terrain des Filles de la Croix (à vendre) rue Hors-Château.

Ce projet sur les coteaux de la Citadelle est devenu aujourd'hui celui de la **société multinationale Vrancken-Pommery** qui veut implanter environ 5 ha de vignes sur la propriété de l'Evêché située entre le collège Saint-Barthélemy et la rue du Péry, sur le terrain des Filles de la Croix qui le jouxte et sur le dessus du bois Fabry, près du terrain de football.

1. Du point de vue patrimonial, ces terrains sont particulièrement **protégés par la loi** puisqu'ils appartiennent, au plan de secteur, à une **zone d'espaces verts** ; qu'ils constituent un **site classé** situé dans un **périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique** mais aussi dans un **périmètre d'intérêt paysager** et dans le **centre ancien protégé de notre ville**. C'est dire si le législateur a accordé à ce lieu une attention et des valeurs particulièrement importantes qu'il s'agit de préserver.

Au **PCDN** ce sont des zones de développement : le Plan de développement de la nature adopté par la Ville de Liège y préconise l'enrichissement de la biodiversité.

Si on devait déroger à ces protections juridiques, il est à craindre que cela ne produise un **précédent dommageable** pour d'autres espaces verts de Liège. Il s'agit de la survie des poumons verts déjà malmenés alors qu'ils constituent une barrière contre les pollutions atmosphériques et sonores.

2. Le **remplacement de zones boisées et de vergers riches de leur biodiversité par une monoculture**, celle de la vigne, constituerait un **appauvrissement** manifeste de l'écosystème de cet endroit **exceptionnel**, situé au cœur même de notre cité. En effet, des centaines d'espèces végétales et animales y vivent – particulièrement des **oiseaux dont un grand nombre sont protégés par la loi**. Cette flore et cette faune constituent un maillage écologique qui s'est tissé au fil du temps, et qui relie la zone concernée à l'ensemble boisé du bois des Carmélites, du bois Fabry et de Vivegnis.

3. Si les coteaux étaient porteurs de vignes du XVIe au XIXe s., ce n'est pas un argument majeur pour en replanter : la nature s'est reformée, transformée jusqu'à nous offrir un précieux équilibre, un **maillage écologique** qui va de la Citadelle à Vivegnis, une **véritable couronne boisée** qui fait la particularité de Liège et l'admiration de tous.

4. Ce projet a de quoi inquiéter les riverains des coteaux **du point de vue santé** vu les pulvérisations de produits chimiques (fongicides, phéromones, ...) plusieurs fois par an, les effets de **cocktails chimiques, les cancers** à long terme... dans une **zone de forte concentration urbaine avec un hôpital de 1000 lits et des milliers d'écoliers**.

5. **Du point de vue géologique, l'érosion des sols sera accentuée** de façon importante avec l'arrachage des arbres et des buissons qui retiennent l'eau, sur des terrains en **forte pente**. Il y a déjà eu des glissements de terres, un bassin d'orage a débordé récemment à la Citadelle. Les **conséquences d'un tel bouleversement des terres sont très préoccupantes** par temps d'orages, tempêtes, dégels... Quant aux eaux polluées par les produits chimiques, elles ruisselleront le long des jardins et finiront leur course dans la Meuse.